

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04/04/2024

Le jeudi 04 avril 2024 à 19h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Frédéric BARDIN.

Secrétaire de la séance : Christophe MATHIEU

Présents : Julie AYROLES, Frédéric BARDIN, Francis BIROU, Sabrina BROUQUI, Sylvain CARBONNE-BLANQUI, Thierry CHALIE, Rémi LAFAGE, Christophe MATHIEU, Evelyne MOLINIER, Gilles PAJAK, Sébastien TEULET

Représentés : Murielle BOUCHEZ représentée par Evelyne MOLINIER, Charles CRUVEILHER représenté par Gilles PAJAK

Absents et excusés : Thierry CASSAN, Didier FAURE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

1. Approbation des comptes de gestion
2. Vote des comptes administratifs
3. Vote des budgets, impôts locaux, subventions
4. Sécurisation du bourg : demande de subventions
5. Adhésion au CAUE

- Questions diverses

Délibérations du conseil :

COMPTE GESTION COMMUNE (N° DE_006_2024_BIS)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Pour : 11 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan, Faure, Chalié et Teulet)

COMPTE GESTION ASSAINISSEMENT (N° DE_007_2024_BIS)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif,

l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Pour :11 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan, Faure, Chalié et Teulet)

COMPTE GESTION LOTISSEMENT (N° DE_008_2024_BIS)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Pour :11 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan, Faure, Chalié et Teulet)

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE (N° DE_009_2024)

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	127 467,43	47 000,00	0,00	47 000,00	127 467,43
Opérations exercice	362 243,39	459 104,76	141 912,05	158 965,30	504 155,44	618 070,06
Total	362 243,39	586 572,19	188 912,05	158 965,30	551 155,44	745 537,49
Résultat de clôture		224 328,80	29 946,75			194 382,05
Restes à réaliser	0,00	0,00	27 099,00	80 671,80	27 099,00	80 671,80
Total cumulé	0,00	224 328,80	57 045,75	80 671,80	27 099,00	275 053,85
Résultat définitif		224 328,80		23 626,05		247 954,85

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, et sous la Présidence de M Francis BIROU.

Délibération : adoptée

Pour :10 dont 2 pouvoirs, 1 abstention : M Teulet (absents : Mrs Bardin, Cassan, Faure, et Chalié)

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT (N° DE_010_2024)

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	63 631,71	3 846,35	0,00	3 846,35	63 631,71
Opérations exercice	41 360,32	28 092,15	17 483,73	16 891,76	58 844,05	44 983,91
Total	41 360,32	91 723,86	21 330,08	16 891,76	62 690,40	108 615,62
Résultat de clôture		50 363,54	4 438,32			45 925,22
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	50 363,54	4 438,32	0,00	0,00	45 925,22
Résultat définitif		50 363,54	4 438,32			45 925,22

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, et sous la Présidence de M Francis BIROU.

Délibération : adoptée
Pour :11 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Bardin, Cassan, Faure, et Chalié)

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT (N° DE_011_2024)

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	9 061,99	0,00	40 012,48	0,00	49 074,47
Opérations exercice	262 181,75	262 183,03	271 824,65	256 411,67	534 006,40	518 594,70
Total	262 181,75	271 245,02	271 824,65	296 424,15	534 006,40	567 669,17
Résultat de clôture		9 063,27		24 599,50		33 662,77
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	9 063,27	0,00	24 599,50	0,00	33 662,77
Résultat définitif		9 063,27		24 599,50		33 662,77

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, et sous la Présidence de M Francis BIROU.

Délibération : adoptée
Pour :11 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Bardin, Cassan, Faure, et Chalié)

AFFECTATION RESULTAT COMMUNE (N° DE_012_2024_BIS)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	127 467,43
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	121 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	96 861,37
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	224 328,80
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	224 328,80

Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	224 328,80
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée
Pour : 12 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan, Faure, et Chalié)

AFFECTATION RESULTAT ASSAINISSEMENT (N° DE_013_2024_BIS)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	63 631,71
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	36 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	13 268,17
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	50 363,54
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	50 363,54
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	4 438,32
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	45 925,22
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée
Pour : 12 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan, Faure, et Chalié)

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LOTISSEMENT HAMEAU DU GRANJOU 2023
(N° DE_014_2024)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	9 061,9 9
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	1,28
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	9 063,2 7
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	9 063,2 7
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	9 063,2 7
B. DEFICIT AU 31/12/2023	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée
Pour : 12 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan, Faure, et Chalié)

Arrivée de M CHALIE Thierry.

VOTE TAUX IMPOTS LOCAUX (N° DE_015_2024_BIS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) depuis 2021, et sa compensation par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ,

Considérant qu'à compter de 2023 les communes doivent à nouveau fixer un taux pour la taxe d'habitation valable pour les résidences secondaires (THRS),

Sur proposition de M. le Maire, après débat en commission finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

De ne pas augmenter les taux et de reconduire les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.54 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 212.96 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires: 11.03%

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération : adoptée
Pour :13 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan et Faure)

BUDGET COMMUNE (N° DE_016_2024_BIS)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune
MAYRINHAC LENTOUR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune MAYRINHAC LENTOUR pour l'année 2024 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 006 255,04 €

En dépenses à la somme de : 1 006 255,04 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	127 050,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	110 900,00 €
014	Atténuations de produits	54 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	216 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	98 423,91 €
66	Charges financières	2 421,43 €
67	Charges spécifiques	400,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
68	Dot. aux amortissements et provisions	42 039,62 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		651 634,96 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	224 328,80 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	11 000,00 €
73	Impôts et taxes	262 495,00 €
74	Dotations et participations	100 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	43 005,16 €
77	Produits spécifiques	10 806,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		651 634,96 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	114 344,33 €
001	Solde d'exécution section investissement	29 946,75 €
171	Terrain Multisports	85 043,00 €
173	Aire de jeux	58 286,00 €
174	Rénovation énergétique bâtiments	7 000,00 €
175	Aménagements de sécurité du bourg	60 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		354 620,08 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	134 687,28 €
021	Virement de la section de fonctionnement	216 400,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
170	Adressage	3 532,80 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		354 620,08 €

Délibération : adoptée
Pour :13 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan et Faure)

Délibération sur le budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE MAYRINHAC LENTOUR 2024 (N° DE_017_2024_BIS)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE MAYRINHAC LENTOUR,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE MAYRINHAC LENTOUR pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 120 903,42 €

En dépenses à la somme de : 120 903,42 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	16 600,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 000,00 €
014	Atténuations de produits	1 500,00 €
022	Dépenses imprévues	50,43 €
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 010,00 €
66	Charges financières	377,59 €

Chapitre	Libellé	Montant
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	13 145,27 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		73 683,29 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	45 925,22 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	20 300,00 €
77	Produits exceptionnels	7 458,07 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		73 683,29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	18 058,07 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 438,32 €
11	Réseau bourg	10 223,74 €
12	Station d'épuration	14 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		47 220,13 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	17 220,13 €
021	Virement de la section d'exploitation	30 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		47 220,13 €

Délibération : adoptée
 Pour :13 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan et Faure)

Délibération sur le budget primitif - LOTISSEMENT HAMEAU DU GRANJOU 2024 (N° DE_018_2024_BIS)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune
LOTISSEMENT HAMEAU DU GRANJOU,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LOTISSEMENT HAMEAU DU GRANJOU pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 553 720,88 €

En dépenses à la somme de : 553 720,88 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 300,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 005,16 €
66	Charges financières	2 300,00 €
71	Production stockée (ou déstockage)	259 758,11 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		269 363,27 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 063,27 €
71	Production stockée (ou déstockage)	258 000,00 €
79	Transferts de charges	2 300,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		269 363,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	284 357,61 €

Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		284 357,61 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	259 758,11 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	24 599,50 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		284 357,61 €

Délibération : adoptée
Pour :13 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan et Faure)

Adhésion au CAUE (N° DE_019_2024)

Le Maire,

Rappelle que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme public à la disposition des collectivités qui peuvent le consulter pour tous projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement.

Propose d'adhérer au CAUE, la cotisation est de 100.00€ par an,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide d'adhérer au CAUE et charge le Maire de signer tous les documents afférents à cette question.

Délibération : adoptée
Pour :13 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan et Faure)

Travaux de sécurisation du bourg (N° DE_020_2024)

Le Maire,

Fait part au Conseil du projet de sécurisation du bourg estimé à 48 216.00€ HT (57 859.20€ TTC) par le SDAIL,

Propose le plan de financement suivant:

Amende de police 25%:	7 500.00€
Autofinancement:	<u>40 716.00€</u>
Total HT	48 216.00€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la réalisation de ces travaux,

Arrête le plan de financement comme proposé ci-dessus,

Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par le Département dans le cadre des Amendes de Police,

Mandate le Maire pour lancer les consultations dans le cadre des MAPA et choisir les entreprises les mieux disantes,

Autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire y compris les pièces de règlement.

Délibération : adoptée
Pour :13 dont 2 pouvoirs (absents : Mrs Cassan et Faure)

.....
Approbation du PV lors de la séance du 17/06/24

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Contre : 0

Abstention(s) : 2 M. Cassan et M. Faure

Pour : 12

Signature du Maire



Signature du Secrétaire

C. Cassan
